

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL140

présenté par

Mme Valetta Ardisson, Mme Lardet, M. Blanchet, M. Trompille et Mme Mauborgne

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, avant la seconde occurrence du mot:

« par »,

insérer le mot:

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un critère alternatif.

Cela simplifie la compréhension.